

Une information vous est apportée sur la diversification de l'offre de garde des enfants. Le Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 11^e est à votre disposition pour vous aider et vous conseiller dans votre recherche d'un mode d'accueil adapté. Il offre ainsi, dans un espace de pré-accueil rénové, mutualisé avec le Relais Informations Logement et habitat (RILH) et complété par une augmentation du nombre de guichets :

- un accueil personnalisé
- une information sur les demandes d'inscription en crèche ou à l'école et sur les autres modes d'accueil des jeunes enfants
- une mise en relation avec les services publics ou associatifs notamment via des permanences tenues par divers partenaires comme le service faire garder mon enfant à Paris (fairegarder-monenfant@paris.fr).

Le RIF propose aussi des réunions collectives d'information. Ainsi, chaque premier jeudi du mois à 17h30, les Jeudis du RIF apportent une information précise sur les différents modes de garde.

À l'issue du Jeudi du RIF, un espace est laissé de 18h30 à 19h à disposition des parents et futurs parents pour permettre de discuter, d'échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde et notamment d'envisager une garde partagée.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, ces réunions se font de manière dématérialisée sur inscription à l'adresse mail ddct-ma11-rif@paris.fr.

François VAUGLIN
Maire du 11^e arrondissement
de Paris

La Petite enfance dans le 11^e

mairie Onze
Paris

Octobre 2020

Les structures d'accueil associatives

Ces établissements sont agréés par le Département et contrôlés par le service de PMI. Ils possèdent des modalités de fonctionnement spécifiques, renseignez-vous. Les inscriptions ne se font pas en mairie mais dans les établissements.

Crèches parentales associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité des parents et de professionnels. Ils participent ensemble à l'accueil des enfants selon les modalités précisées dans le règlement de l'établissement.

400 coups

1, rue Jean Macé - 01 43 48 78 71

Babillages

10, impasse Delépine - 01 43 79 25 04

Balustrade

39, cité Industrielle - 01 43 70 22 11

mail : recrutement@crechebalustrade.org

Square Bande

5, rue du Général Guilhem - 01 47 00 50 78

Crèches collectives associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité de professionnels.

Crèche Ganone Yad

145, rue Saint-Maur - 01 48 05 44 15

Crèche Ozar-Hatorah

40, rue de l'Orillon - 01 55 28 50 30

Fondation Léopold Bellan - Saint Ambroise

19, rue Pasteur - 01 56 98 06 25 (à partir de 12 mois)

Fondation Léopold Bellan - Saint-Sébastien

8-10, impasse Saint-Sébastien - site : bellan.fr

01 43 57 07 10 - (à partir de 3 mois)

Petit Concept

18, rue de l'Orillon - 01 43 57 12 92

Jardins d'enfants associatifs

Ils accueillent pendant la journée les enfants.

La caverne d'Ali Baba (pour les enfants âgés de 2 à 6 ans)

27-29, avenue Philippe Auguste - 01 53 27 36 60

Multi accueils associatifs

Ils accueillent les enfants à temps partiel ou complet

Au Fil des Ours

13, impasse Cesselin - 01 43 73 60 76

Association Mosaïque, l'atelier des enfants

21, rue de la Folie Mericourt - 01 43 57 93 37

Haut comme Trois Pommes

42 bis, rue Sedaine - 01 48 07 28 01

Le lagon des ours

13, rue des Bluets - 01 48 06 52 93

L'Enfance en couleurs

6/10, rue Guillaume Bertrand - 01 47 00 87 46

enfanceencouleurs@gmail.com

Les Fraises des Bois

8, passage des Taillandiers - 01 43 55 53 16

La Maison Kangourou

Léon Frot : 25, rue Léon Frot

Voltaire : 226, boulevard Voltaire

Charonne : 45, boulevard de Charonne

site : lamaisonkangourou.com - 07 77 93 00 14

La Caverne d'Ali Baba

27-29, avenue Philippe Auguste - 01 53 27 36 60

Mini-coccinelles

31, rue Robert et Sonia Delaunay - 01 43 71 71 73

Solidarité Roquette - Les Pitchoun's

47, rue de la Roquette - 01 49 23 81 50

Crescendo Spinoza

81, boulevard de Menilmontant

www.crescendo.asso.fr/spinoza

Crescendo Basfroi

38, rue Basfroi - 01 55 43 08 37

Palais de la femme

94, rue de Charonne - pdf@armedusalut.fr

Passage des ours

38, rue Sedaine - 01 47 00 00 20

Les structures d'accueil municipales

Crèches collectives ou multi accueils municipaux

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein ou partiel (forfait de 1 à 5 jours par semaine) sous la responsabilité d'une directrice et de professionnel-le-s de la petite enfance. Les inscriptions se font en mairie.

30 bis, avenue Philippe Auguste	19, rue Pelée
117, avenue Philippe Auguste	13 bis, rue Popincourt
16, cité Beauharnais	9, rue Servan
15, cour Debille	38, rue Saint-Bernard
14 bis, rue Moufle	(crèche et mini crèche)
30, rue Chanzy	56, rue Saint-Maur
14, rue Duranti	108-110, rue Saint-Maur
65, rue de la Folie Régnault	62, rue Saint Sabin
25, rue Godefroy Cavaignac	81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud
16, rue Robert Houdin	21, rue de Vaucouleurs
19, villa Marcès	61, boulevard de Charonne
6, passage de l'Asile	

Crèches familiales municipales

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein au domicile d'assistantes maternelles agréées, sous la responsabilité d'une directrice.

Les enfants participent à des activités collectives dans les locaux de la crèche plusieurs fois par semaine en demi-journées. Les inscriptions se font en mairie.

• Crèches familiales

- 16, cité Beauharnais - 01 44 64 85 74
- 3-11, passage Bullourde - 01 47 00 66 67

Après l'inscription, vous pouvez contacter les crèches familiales pour plus de précisions sur leur fonctionnement.

Haltes garderies municipales

Elles accueillent des enfants en demi-journées ou journées entières mais pas toute la semaine.

Les inscriptions se font dans les établissements.

- 3-11, passage Bullourde - 01 48 07 53 55
- 15, rue Charrière - 09 52 99 24 17
- 32, rue Godefroy Cavaignac - 01 40 09 24 73
- 114, rue Jean-Pierre Timbaud - 01 55 28 30 45
- 1 bis, allée Verte - 01 55 28 35 41

Procédure d'attribution des places en crèches municipales

Votre dossier est étudié par une commission d'attribution des places qui se réunit en moyenne 4 fois par an. L'attribution des places en crèches est prononcée par le Maire du 11^e, sur avis de cette commission.

Cette commission se déroule sous la présidence de l'Adjointe au Maire d'arrondissement chargée de la petite enfance. Elle se compose de professionnel-le-s de la petite enfance et d'élu-e-s du conseil d'arrondissement (majorité et opposition).

Modalités d'attribution :

Les dossiers recevables et examinés en commission sont ceux des enfants dont les parents habitent le 11^e et qui ont été renouvelés auprès du service enfance de la mairie dans les 6 derniers mois. Ils sont également présentés en commission selon la date d'entrée souhaitée pour l'enfant.

En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, l'attribution des places est faite sur la base de la cotation des dossiers.

La cotation est un outil qui repose sur 3 grandes familles de critères (situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille et situation sociale et familiale) pour sélectionner les dossiers des familles demandant une place en crèche. En fonction des critères définis dans la cotation, des points sont attribués aux dossiers afin de définir un ordre de priorité entre eux de manière équitable et objective.

Lors de votre inscription en mairie, il vous sera demandé d'apporter des éléments d'information justifiant que vous remplissez un ou plusieurs de ces critères.

Assistant-e-s maternel-le-s agré-e-s

Agréé-e-s et contrôlé-e-s par le service de PMI de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, ils-elles gardent à leur domicile un ou plusieurs enfants.

SAMF (Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistants Maternels)

25, rue Godefroy Cavaignac - 01 53 27 63 35

Service Faire garder mon enfant à Paris

Service d'information complet et gratuit de la Ville de Paris dédié à l'accueil des jeunes enfants.

01 42 76 75 00 – fairegarder-monenfant@paris.fr

Inscrire son enfant dans une crèche municipale

Les inscriptions relèvent de la compétence des mairies d'arrondissement. L'inscription se fait au RIF (Relais Informations Familles), en mairie, à partir du 6^e mois de grossesse.

Votre enfant doit être au moins âgé de 2 mois et demi.

La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

Service en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usagers parisiens, un téléservice est accessible sur le site de la Mairie du 11^e : <https://mairie11.paris.fr/> > Services > Enfance > L'inscription en crèche

Il offre trois fonctionnalités :

- Saisir une pré-demande d'inscription en établissement d'accueil de la petite enfance
- Actualiser ou annuler votre demande d'inscription
- Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Le Relais Informations Familles (RIF) vous propose, par ailleurs au même lien, de prendre rendez-vous pour faire votre première demande (à partir du 6^e mois de grossesse) ou de confirmer votre demande de pré-inscription en établissement d'accueil de la petite enfance.

Quels documents fournir ?

Pour toute inscription, vous devez constituer un dossier en fournissant les originaux des documents suivants :

→ avant la naissance de l'enfant

- les pièces d'identité des deux parents
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture EDF ou Orange ou bail de location ou quittance de loyer
- le dernier avis d'imposition sur le revenu
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou autre justificatif de revenus (attestation Pôle Emploi...)
- numéro d'allocataire CAF

→ dès la naissance de l'enfant

- faites parvenir au RIF l'acte de naissance
- des éléments d'information justifiant que vous remplissez le/les critères mentionnés dans la grille de cotation.



mairie Onze
Paris

Infos pratiques

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser au RIF à l'adresse mail ddct-ma11-rif@paris.fr ou à consulter le site de la Mairie du 11^e ou [Paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217](https://paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217)

Contacts

→ **Relais Informations Familles - Mairie du 11^e**

12, place Léon Blum - 75011 Paris

Lundi - Vendredi : 8h30 - 17h

Jeudi : 8h30 - 19h30

Tél : 01 53 27 11 11

Site : mairie11.paris.fr/enfance

→ Centres de PMI

Des équipes médicales et paramédicales assurent le suivi préventif des enfants de 0 à 6 ans. Elles sont également à votre disposition pour toute question relative au déroulement de la grossesse et au développement des enfants. Des activités et des rencontres entre futurs parents ou entre parents et enfants sont proposées. Les prestations sont gratuites.

PMI dans le 11^e

- 115, boulevard de Ménilmontant - 01 43 57 53 70
- 25, rue Godefroy Cavaignac - 01 53 27 63 40
- 29, rue Robert et Sonia Delaunay - 01 43 71 94 71
- 30, rue de Vaucouleurs - 01 43 38 09 88

Les puéricultrices de secteur

Vous venez d'avoir un enfant ? Des puéricultrices de la PMI peuvent effectuer gratuitement des visites à votre domicile ou vous recevoir dans les centres de consultation, pour répondre à vos questions.

Tél. : 01 53 36 52 93 ou 01 53 36 52 88

Élue référente

→ **Bénédicte DAGEVILLE**

Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance